



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

subventions

Question écrite n° 89687

Texte de la question

M. Camille de Rocca Serra appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les conséquences des dispositions des articles 35 *ter* et 35 *quater* du projet de loi de réforme des collectivités territoriales. Il s'interroge notamment sur les dispositions relatives aux syndicats mixtes et d'autre part sur le financement des projets portés par ces structures. En effet, la préservation et la gestion durable des espaces naturels et des sites en France sont assurés pour l'essentiel par des structures locales émanant soit des collectivités, soit soutenues par ces dernières (syndicats mixtes, EPCI, associations, etc.) Or la simplification de l'intercommunalité prévue par le projet de loi de réforme des collectivités territoriales comporte le risque de disparition des syndicats mixtes assurant pourtant les missions de protection et de gestion des espaces patrimoniaux et notamment des parcs naturels régionaux. Par ailleurs, la limitation des financements croisés et l'obligation d'un autofinancement devant atteindre 20 % ou 30 % priverait de ressources, et donc de capacités d'actions, ces acteurs essentiels de l'aménagement et du développement durable du territoire. Aussi, il souhaite connaître sa position sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Camille de Rocca Serra](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89687

Rubrique : Coopération intercommunale

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2010, page 10731

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)